# L’incidence du droit de l’Union européenne sur les États (membres et tiers)

Cette thématique, volontairement ouverte, souhaite stimuler des recherches qui, dans le contexte dynamique de l'intégration européenne, de l’élargissement de l’Union et du développement de la présence de l’Union sur la scène internationale, porteraient sur la question essentielle des relations entre l'Union Européenne (UE) et les États.

A cet égard, peut notamment être évoquée la marge nationale d'appréciation des Etats membres. Bien que cette notion soit souvent évoquée, une étude systémique et exhaustive fait encore défaut et son appréhension revêt aujourd’hui un enjeu majeur pour l’Union européenne, notamment dans le contexte de la montée de l’euroscepticisme et des courants nationalistes et souverainistes. Les propositions pourraient examiner la nature, l'étendue et les limites de cette marge d'appréciation, ainsi que son impact sur la cohérence et l'uniformité de l'application du droit de l'Union européenne au sein des États membres.

Peut également être mentionnée l'incidence du droit de l'Union européenne sur le fonctionnement et l'organisation des États, en évoquant par exemple l’importante question du respect de l'État de droit par ces derniers. La question pourrait alors cibler les États tiers, puisque le rôle de l'Union européenne dans la promotion de l'État de droit sur la scène internationale, bien que croissant et revêtant, là encore, un intérêt majeur dans le contexte actuel, n'a jamais fait l'objet de recherches d'envergure.